

# STOPPONS LE PROJET DE RÉGRESSION SOCIALE



la  
cgt  
FERC

VOUS NE CONNAÎTEZ VOS GAINS QU'À 62 ANS



PAS DE HASARD POUR MA  
**RETRAITE**

**La ferc-cgt appelle l'ensemble des travailleurs et travailleuses, les retraité-es de l'éducation, de la recherche et de la culture à s'engager dans la lutte contre le projet de réforme systémique de retraite par points Macron-Delevoye.**

L'affichage « d'universalité » et « d'égalité » entre public et privé n'est qu'un leurre. Le passage à un système par points calculé sur l'ensemble des périodes d'activité nie la prise en compte des aléas de la vie et touche particulièrement les femmes. Pour tout le monde, cela entraînerait une baisse des pensions et des départs à la retraite de plus en plus tardifs. Le plafonnement du montant global des retraites à 14 % du PIB, alors que nous sommes déjà à 13,8 %, aura pour conséquence une diminution des retraites et pensions pour toutes et tous, même pour les actuels retraité-es. En effet, avec la croissance du nombre des plus de 60 ans, si on veut préserver le niveau de prestations actuel, le financement des retraites devrait représenter 16,5 % du PIB en 2050. Le gel de la valeur du point de l'AGIRC-ARRCO préfigure le gel de la valeur du « point Macron ». Cela témoigne de la politique d'austérité que veut imposer le gouvernement.

En utilisant le rapport comité d'orientation des retraites du 18 novembre, le gouvernement prépare dès à présent l'augmentation des cotisations, de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ pour avoir le taux plein.

Le projet Macron-Delevoye implique des pertes pour toutes et tous entre 20 à 40 % des montants de pension, selon les statuts et les catégories !

**Nous demandons donc le retrait pur et simple de ce projet de réforme**

Nous pouvons gagner !

Les contradictions se multiplient au gouvernement : il parle de maintenir les régimes spéciaux, de ne l'appliquer que pour les entrant-es dans la vie active après 2025... puis change d'avis... C'est le signe que notre mobilisation pèse.

Cette réforme arrive dans un contexte de fortes turbulences sociales (grèves aux impôts, transports, hôpitaux, sécurité sociale, commerce...).

Dans nos secteurs, elle fait suite aux réformes des lycées, de l'université, de la loi « École de la confiance » ou encore de la formation professionnelle. Elle est parallèle à la loi Fonction publique qui vise à détruire le statut de la Fonction publique, à précariser les personnels en permettant l'extension de tous les contrats précaires et détruire les services publics.

Gagner sur nos retraites c'est gagner le rapport de forces sur ces réformes et contraindre le gouvernement à les revoir !

**Nous appelons à construire la grève reconductible dans nos secteurs, à compter du 5 décembre 2019, date de la première journée d'action interprofessionnelle, pour défendre et améliorer nos systèmes de retraites. Toutes et tous ensemble, nous pouvons stopper ce recul de nos droits et tout mettre en oeuvre pour construire une société solidaire parce qu'une autre répartition des richesses est nécessaire et possible !**

Calculez vos pertes de pension avec la réforme Macron-Delevoye !

Utilisez les infos sur : <https://reforme-retraite.info/>

Quelques exemples à suivre...

<b>ADJAENES et ATRF catégorie C</b>		Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans					
Age de départ en retraite		62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui		1 196 €	1 269 €	1 404 €	1 513 €	1 588 €	1 664 €
pension nette réforme Macron		916 €	999 €	1 086 €	1 176 €	1 270 €	1 366 €
<b>perte</b>		<b>-280 €</b>	<b>-270 €</b>	<b>-318 €</b>	<b>-337 €</b>	<b>-318 €</b>	<b>-298 €</b>

<b>SAENES et TRF catégorie B</b>		Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans					
Age de départ en retraite		62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui		1 393 €	1 562 €	1 689 €	1 820 €	1 971 €	2 065 €
pension nette réforme Macron		1 162 €	1 269 €	1 381 €	1 498 €	1 620 €	1 746 €
<b>perte</b>		<b>-231 €</b>	<b>-293 €</b>	<b>-308 €</b>	<b>-322 €</b>	<b>-351 €</b>	<b>-319 €</b>

<b>AAENES et ITRF</b>		Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 49 ans					
Age de départ en retraite		62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui		2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €	2 757 €	2 888 €
pension nette réforme Macron		1 614 €	1 765 €	1 923 €	2 087 €	2 258 €	2 435 €
<b>perte</b>		<b>-462 €</b>	<b>-488 €</b>	<b>-513 €</b>	<b>-539 €</b>	<b>-499 €</b>	<b>-453 €</b>

<b>AAENES et ITRF</b>		Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 49 ans					
Age de départ en retraite		62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui		2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €	2 757 €	2 888 €
pension nette réforme Macron		1 862 €	2 037 €	2 219 €	2 408 €	2 605 €	2 809 €
<b>perte</b>		<b>-214 €</b>	<b>-216 €</b>	<b>-217 €</b>	<b>-218 €</b>	<b>-152 €</b>	<b>-79 €</b>

<b>Enseignants 2nd degré</b>		Pour une carrière commençant à 24 ans, un passage au 2ème grade à 51 ans					
Age de départ en retraite		62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
pension nette aujourd'hui		1 740 €	1 905 €	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €
pension nette réforme Macron		1 314 €	1 440 €	1 572 €	1 709 €	1 851 €	1 999 €
<b>perte</b>		<b>-426 €</b>	<b>-465 €</b>	<b>-504 €</b>	<b>-544 €</b>	<b>-585 €</b>	<b>-627 €</b>

### Mais aussi

Pour un personnel OGEC (personnel de droit privé de l'enseignement privé sous contrat) avec une carrière complète et partant à la retraite à 62 ans : 1160 euros brut, soit 140 euros en mois (-10,9 %).

Pour un personnel de l'Enseignement agricole privé avec une carrière complète et partant à la retraite à 62 ans : 1177 euros brut, soit 140 euros en mois (-10,8 %).

**Vous en voulez encore ?**

**Nous, non !**

**A partir du 5 décembre, on se met en grève !**

Pour nos retraites, la FERC-CGT revendique le retour pour toutes et tous (public et privé) de la retraite à 60 ans ou après 37,5 annuités (selon ce qui est le plus favorable à la/le salarié-e), en prenant en compte les années d'études, de formation, de stages et de chômage, avec 100 % du meilleur salaire détenu au minimum pendant 6 mois.

